

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du lundi 15 septembre 2014

Communication sur la rentrée scolaire

TENSIONS SUR LES EFFECTIFS : QUATRE OUVERTURES DE CLASSES

Après les importantes hausses de ces dernières années, **les effectifs scolaires dans le 12^e se stabilisent autour de 5360 élèves en élémentaire. Ils amorcent même une légère décline en maternelle avec 3300 élèves, suivant ainsi l'évolution des naissances à Paris.** Mais les évolutions sont variables selon les quartiers et ont amené la Mairie du 12^e à dialoguer avec le Rectorat pour faire évoluer la carte scolaire.

Outre une fermeture de classe à la maternelle de la Brèche-aux-Loups, souhaitée par la communauté éducative compte tenu de l'exiguïté des locaux, l'arrondissement a finalement obtenu **quatre ouvertures de classes (contre trois prévues au départ) permettant de meilleures conditions de travail** : à la maternelle Jacques Hillairet et dans les écoles élémentaires 27 rue de Reuilly, Gerty Archimède et à la Brèche-aux-Loups.

Dans cette dernière école, l'ouverture n'était pas prévue initialement, mais nous avons fortement plaidé en sa faveur, compte tenu de la forte mixité sociale qui caractérise cette école et qui rend plus difficile la gestion de classe à 28-30 élèves. **La Mairie du 12^e confirme ainsi son engagement prioritaire en faveur des écoles qui en ont le plus besoin.** Certaines écoles conservent néanmoins, pour cette rentrée, des effectifs trop chargés, en particulier dans les élémentaires Pommard et du groupe Daumesnil/ Michel-Bizot. A terme, les opérations immobilières de grande envergure prévues dans l'arrondissement nous amèneront à investir dans de nouveaux locaux scolaires.

L'ECOLE DE SECTEUR POUR GARANTIR L'EGALITE ET LA MIXITE

Dans notre arrondissement, la sectorisation scolaire telle qu'elle a été élaborée par l'équipe municipale précédente, est un gage d'égalité et de mixité sociale. **La plupart des enfants ont pu être affectés dans leur école de secteur,** même si quelques dérogations administratives ont dû être opérées sur certains secteurs particulièrement chargés, notamment autour du groupe Daumesnil/ Michel-Bizot.

Nous avons été amenés à répondre à près de 260 demandes de dérogations individuelles, principalement pour l'entrée en Petite Section et en Cours Préparatoire. Les dossiers ont été étudiés dans le cadre d'une commission où siégeaient les directeurs d'écoles, les inspecteurs et des représentants de fédérations de parents d'élèves. **Moins d'une centaine de dérogations ont été accordées, sur des critères précis** : soit pour permettre un regroupement de fratrie, soit pour répondre à une situation éducative, sociale ou sanitaire spécifique et signalée par des professionnels.

Nous avons notamment été amenés à refuser beaucoup de demandes fondées sur l'adresse des grands-parents ou de l'assistante maternelle. Si elles sont compréhensibles du point de vue des familles, ces demandes posent deux problèmes. D'une part beaucoup ne pourraient pas être satisfaites du simple fait que les effectifs des écoles demandées sont souvent déjà complets. D'autre part, trop de ces demandes ont pour point commun de vouloir éviter certaines écoles moins bien réputées. **Refusant d'accréditer ces réputations surfaites, nous voulons au contraire préserver la mixité sociale et favoriser un climat scolaire stimulant dans les écoles de nos quartiers.**

DES ECOLES ENTRETENUES ET RENOVEES

C'est un investissement démultiplié dans le bâti et l'équipement scolaire qui a caractérisé les deux mandatures de Michèle Blumenthal. Avec Catherine Baratti-Elbaz nous poursuivons cette politique. Pour 2014, les travaux dans les écoles représentent un budget d'environ 1,5 millions d'euros. **Cet été, ce sont ainsi 32 écoles du 12^e qui ont fait l'objet de travaux**, qu'il s'agisse de ravalement de façades, de rénovation des menuiseries, de mise en place de rampe handicapée, de peinture ou de jeux de cour. Nos visites dans les écoles depuis un mois nous ont permis de constater le gros travail effectué, tout en prenant note des travaux qui restent à programmer.

RYTHMES EDUCATIFS : UNE RENTREE APAISEE

Mis en œuvre pour la 2^e année à Paris, l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) présente un double intérêt pour les élèves. Il a permis d'abord de répartir les enseignements scolaires sur neuf demi-journées afin d'améliorer les conditions d'apprentissage : c'était l'objectif principal de cette réforme portée par la loi d'orientation de 2013. Il a permis aussi à Paris, pour compléter les journées du mardi et du vendredi, de **proposer gratuitement à tous les élèves des écoles publiques des activités culturelles, sportives et de loisirs**, organisées de 15h00 à 16h30.

Pour l'essentiel, les difficultés rencontrées l'année dernière sont aujourd'hui surmontées. Les équipes d'animation de la Ville s'appuient sur une organisation rodée et sur **une bonne coopération, dans la plupart des écoles, avec les équipes enseignantes**. Les familles ont intégré les nouveaux rythmes dans leur organisation hebdomadaire. La fréquentation des ateliers de l'ARE est stable, autour de 80%, et la fréquentation de la cantine semble en nette hausse le mercredi midi. **La Ville a renforcé la communication avec les familles**, que ce soit à l'entrée de l'école (présence physique et affichage) ou par le biais d'un site internet dédié, [« les rythmes à Paris »](#), qui permet de consulter la liste des ateliers organisés dans chaque école.

DES PERSONNELS PERISCOLAIRES RENFORCES

Il faut insister sur l'effort humain et budgétaire considérable de la Ville. **Dès 2013, Paris est passée de 2000 à 3500 animateurs et il est prévu d'en recruter 940 de plus en 2015 et 2016**. L'organisation périscolaire parisienne repose désormais sur un maillage de 385 Référents Educatifs Ville (REV) –25 dans notre arrondissement – qui s'appuient sur des Directeurs de Point d'Accueil (DPA) quand ils ont deux écoles en responsabilité. Le statut des REV a été amélioré, avec notamment le passage en catégorie B, et l'ensemble de la filière d'animation bénéficie progressivement de mesures de formation et de dé-précarisation : entre 2013 et 2014, 150 nouveaux postes d'animateurs titulaires ont ainsi été créés.

Le renforcement des moyens humains a concerné aussi sur les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ASEM). **150 ASEM supplémentaires ont été affectées dans les écoles parisiennes pour cette rentrée**. L'objectif est d'arriver en 2016 à affecter une ASEM par classe en petite et moyenne section. Des personnels supplémentaires ont aussi été recrutés pour améliorer le fonctionnement du ménage dans les écoles maternelles.

DES AJUSTEMENTS DANS L'ORGANISATION DE L'ARE

Pour cette rentrée 2014, des améliorations ont été apportées en maternelle pour mieux s'adapter aux besoins des plus petits. **En petite et moyenne section, les activités reposent désormais sur une**

unité de lieu et d'encadrants avec un parcours annuel de découverte. Les groupes sont constitués à partir d'une même classe et une attention particulière est portée aux rituels de transition. En grande section, des ateliers trimestriels incluant des intervenant associatifs permettent à l'enfant de s'adapter progressivement à l'organisation en élémentaire.

Il est à noter que **sur les 962 ateliers qui se tiennent chaque semaine sur le temps de l'ARE, près des deux tiers sont organisés par les animateurs de la Ville.** Le reste est assuré par des intervenants du conservatoire municipal Paul Dukas (30 ateliers), par les centres d'animation du 12^e gérés par le CLAJE et la Ligue de l'Enseignement(57 ateliers) et par des structures aussi diverses que La Camillienne, l'Atelier de Paris Carolyn Carlson, l'Apprenti Musicien ou encore Graine de Partage.

Si par rapport à l'année dernière nous bénéficions d'une certaine stabilité dans la liste des intervenants retenus, il faut reconnaître que leur répartition entre les différentes écoles s'est faite encore un peu trop tardivement cette année (fin juin/ début juillet), le calendrier électoral n'ayant pas permis de lancer les procédures d'appels à projet et de marchés publics aussi tôt que nous l'aurions souhaité. **Le calendrier devrait être plus confortable en 2015,** permettant aux associations comme aux équipes d'animation de la Ville de mieux s'organiser en amont de la rentrée scolaire. Des progrès restent aussi à faire dans l'harmonisation des pratiques éducatives entre les différents acteurs du temps de l'ARE.

UNE RESTAURATION SCOLAIRE DEQUALITE

Pour cette rentrée 2014, les cantines du 12^e ne démeritent pas de leur réputation, consacrée en 2013 par le magazine *Que Choisir*, qui les avait classées parmi les dix meilleures cantines de France. Si quelques difficultés de gestion nous ont conduits à renouveler sa direction, la Caisse des Ecoles du 12^e continue de s'appuyer sur **des personnels compétents et investis dans la qualité des repas servis**, selon une organisation décentralisée qui a fait ses preuves, et avec des objectifs ambitieux pour faire une place toujours plus grande au biologique et aux circuits courts. Nous devrions ainsi atteindre 25 à 30% de composantes bio dans les menus servis en 2014.